|  |  |
| --- | --- |
|  | Accueil - Agence de la transition écologique |

Numéro de la consultation : 2025AC000064

Numéro du Contrat : 2025AC000064

Service : BR

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P)**

**Accompagnement de collectivités bretonnes sur l’adaptation au changement climatique**

SOMMAIRE

[1. Eléments de contexte 3](#_Toc199322455)

[**1.1 Présentation de l’ADEME** 3](#_Toc199322456)

[**1.2 Contexte de la prestation** 3](#_Toc199322457)

[2. Les attentes vis-à-vis des prestations à réaliser 5](#_Toc199322458)

[**2.1 Finalités et objectifs** 5](#_Toc199322459)

[**2.2 Périmètre, cible et planning prévisionnel de la prestation** 5](#_Toc199322460)

[**2.3 Détail de la prestation** 5](#_Toc199322461)

[3. Organisation et pilotage de la prestation 11](#_Toc199322462)

[**3.1 Encadrement et suivi de la prestation** 11](#_Toc199322463)

[**3.2 Livrables à remettre** 12](#_Toc199322464)

[4. Annexes 14](#_Toc199322465)

# Eléments de contexte

## **1.1 Présentation de l’ADEME**

À l’ADEME - l’Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l’air, adaptation au changement climatique, sols, etc. - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu’au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d’expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L’ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche.

L’ADEME est représentée en Région Bretagne par sa Direction régionale, située à Rennes.

L’ADEME est maître d’ouvrage de cette prestation.

## **1.2 Contexte de la prestation**

Dans le cadre du partenariat Ambition Climat Bretagne (voir paragraphe ci-dessous), l’ADEME en Bretagne souhaite accélérer la mise en œuvre d’actions en matière d’adaptation au changement climatique des territoires bretons. C’est pourquoi, elle lance un appel à candidature sur l’Adaptation au Changement Climatique (ACC).

Il s’adresse aux collectivités bretonnes voulant structurer, renforcer ou construire leur politique en matière d’adaptation au changement climatique et a pour but de :

* Accélérer la montée en compétences des collectivités dans leur capacité de porter et animer une stratégie locale d’adaptation au changement climatique ;
* Soutenir la formalisation de trajectoire d’adaptation pour identifier les actions concrètes à mettre en œuvre ;
* Outiller les collectivités pour évaluer leur stratégie et mesurer les impacts.

L’appel à candidature a vocation à la fois à :

* **Structurer et consolider des stratégies locales d’adaptation au Changement Climatique** avec l’appui de la méthodologie TACCT de l’ADEME ;
* **Accélérer la mise en œuvre des premières actions**, que ce soit sur la prise de décision d’engagement dans une politique d’adaptation, l’identification des vulnérabilités au changement climatique, la construction de la stratégie, la mise en œuvre du plan d’actions, l’évaluation de sa stratégie.

Le présent cahier des charges porte sur l’accompagnement des collectivités sélectionnées dans le cadre de l’appel à candidature ACC dans le déploiement de la méthodologie de la démarche TACCT de l’ADEME en vue d’élaborer une stratégie d’adaptation au changement climatique. A l’issue, la collectivité devra disposer d’une stratégie partagée intégrant les trajectoires adaptatives spécifiques aux thématiques qui auront été identifiées dans la phase de diagnostic et adapté à la trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) récemment adoptée.

Il est attendu que les élus et services puissent être en mesure ensuite de répliquer cet exercice en autonomie à échéances régulières pour actualiser ou réviser ladite stratégie.

Cette prestation ne s’apparente donc pas à une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage classique dans la mesure où il sera demandé au titulaire d’accompagner le(la) chargé(e) de mission et les services dans la bonne appropriation de la logique de la démarche TACCT, la bonne compréhension de ses concepts, la fourniture d’outils, méthodes & ressources utiles à l’animation des différentes phases du projet, une assistance à l’organisation des moments clés et une aide ponctuelle pour structurer les différentes étapes d’élaboration de la stratégie d’adaptation. **La prestation attendue s’apparente donc à la fois à du coaching et à de l’aide à la mise en œuvre de la méthodologie TACCT (fonction appelée ci-après Coach Adaptation).**

Le prestataire accompagnera la collectivité dans la mise en œuvre d’une démarche intégrée et partagée. La démarche TACCT sera mise en place sur les trois phases, du diagnostic au plan d’actions et à la mise en place de son système de suivi-évaluation (sur cette dernière phase, mise en œuvre des indicateurs uniquement : le suivi du plan d’actions n’est pas intégré à la prestation). Pour ce faire, le prestataire s’engage à mettre en œuvre les préconisations de la démarche TACCT et à utiliser la plate-forme dédiée https://tacct.ademe.fr pour le suivi du projet.

**Le partenariat Ambition Climat Bretagne et le rôle de Breizh ALEC**

Le partenariat Ambition Climat Bretagne rassemble cinq partenaires publics ([Etat](https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/), [Région](https://www.bretagne.bzh/), [ADEME](https://www.ademe.fr/direction-regionale/bretagne/), [OFB](https://www.ofb.gouv.fr/bretagne) et [Agence de l’Eau Loire-Bretagne](https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html)) sous une même bannière pour accompagner les territoires bretons sur les enjeux du climat : l’atténuation et l’adaptation au changement climatique.

Sur le volet adaptation, le partenariat se donne pour objectifs l’articulation des objectifs, actions et financements, ainsi que l’écriture d’une stratégie régionale.

L’association Breizh ALEC – réseau des huit agences locales de l’énergie et du climat en Bretagne, dans le cadre de financements ADEME-Région, assure la montée en compétences des chargé.es de mission Plan climat des collectivités pour une meilleure prise en compte des enjeux d’adaptation dans les Plans climat-air-énergie territorial (PCAET) et les projets de territoire.

Les collectivités intéressées par les financements ADEME-Région sur l’adaptation au changement climatique sont orientées par Breizh ALEC et/ou la mission adaptation (ADEME-CEREMA) vers le dispositif Adaptation ADEME-Région, qui prévoit plusieurs actions possibles en fonction de leur niveau d’avancement et de leurs besoins. Celles qui souhaitent mettre en place une démarche intégrée d’adaptation sont orientées vers la démarche TACCT.

En lançant l’appel à candidature ACC, l’ADEME se donne pour objectif l’accompagnement de maximum 6 collectivités (intercommunalités) dans une démarche TACCT, qu’elle porte sur le diagnostic de vulnérabilité, la stratégie, le plans d‘actions ou l’évaluation. Cet accompagnement sera à la fois individuel et collectif : outre les temps de coaching personnalisé, des temps collectifs avec les autres collectivités sélectionnées sont prévus.

# Les attentes vis-à-vis des prestations à réaliser

## **2.1 Finalités et objectifs**

Le prestataire devra répondre à 4 objectifs :

* + **Appuyer individuellement** chaque collectivité lauréate dans son engagement de mise en place/amélioration de sa stratégie d’ACC ; notamment, aide à l’appropriation et l‘acculturation de la démarche TACCT ;
  + **Faciliter la priorisation et la mise en œuvre d’actions concrètes**, efficaces et pérennes ;
  + **Appuyer Breizh ALEC dans l’animation des temps collectifs** auprès des collectivités lauréates ;
  + **Capitaliser et permettre une valorisation efficace** des réussites et enseignements issus de l’accompagnement.

## **2.2 Périmètre, cible et planning prévisionnel de la prestation**

**Le prestataire sera ainsi amené à accompagner au maximum 6 collectivités de Bretagne de manière individuelle et l’ensemble des collectivités lauréates lors d’animations collectives dédiées.**

L’appel à candidature cible des EPCI à fiscalité propre (intercommunalités et/ou parcs naturels régionaux) qui n’ont pas tous les mêmes spécificités, les mêmes compétences, ni le même état d’avancement. Il permet ainsi de s’adapter aux besoins des territoires et à leur niveau de maturité en matière d’adaptation au changement climatique.

L’ADEME déclenchera des bons de commande pour accompagner deux promotions selon les mêmes modalités, soit 12 jours d’accompagnement individuel par collectivité répartis sur 12 à 18 mois maximum.

Une première promotion de collectivités sera sélectionnée à l’automne 2025 pour un accompagnement au maximum, jusqu’au printemps 2027.

Selon le nombre de collectivités accompagnées lors de la première promotion, un deuxième appel à candidature pourra être lancé pour une deuxième promotion de collectivités accompagnées de l’automne 2026 au printemps 2028.

## **2.3 Détail de la prestation**

Le contenu de la prestation se décline en **trois** composantes, résumées brièvement ici et développées en pages suivantes.

* **Composante n°1 : Accompagnement individuel des collectivités lauréates sur les différentes étapes**

6 étapes d’accompagnement sont prévues et devront être mises en œuvre sur la durée de 12 à 18 mois maximum. L’objectif est d’inciter les collectivités lauréates au lancement a minima d’une première action concrète dans les 3 derniers mois précédant la fin de l’accompagnement.

Les 6 étapes de l’accompagnement pour les collectivités lauréates de l’appel à candidature ACC en Bretagne sont les suivantes :

* Etape #1. Prise en main de la démarche TACCT et culture commune autour de l’adaptation au CC
* Etape #2. Accompagnement individuel à la démarche TACCT
* Etape #3. Priorisation des actions à mettre en place rapidement
* Etape #4. Formalisation des demandes d'aide
* Etape #5. Mise en œuvre des premières actions accompagnées
* Etape #6. Evaluation des premières actions mises en œuvre
* **Composante n°2 : Accompagnement collectif**

Les lauréats seront accompagnés de manière collective par une animation coordonnée par l’ADEME et Breizh ALEC, en lien avec les partenaires d’Ambition Climat Bretagne. Quatre rencontres collectives sont prévues.

Il est attendu du prestataire retenu la participation à ces journées en appui à l’animation préparée et réalisée par Breizh ALEC.

En complément de ces quatre journées, certains accompagnements complémentaires pourront être mis en place par les partenaires de l’appel à candidature sur des sujets spécifiques liés à l’adaptation : formations ADEME, fresques et ateliers de l’adaptation au changement climatique, webinaires d’information, etc.

* **Composante n°3 : Capitalisation et valorisation**

Un travail de capitalisation des enseignements sur l’accompagnement,le suivi des collectivités et le processus d’internalisation de la démarche sont attendus à l’échelle de l’ensemble de la prestation (deux promotions cumulées). Pour la partie valorisation, deux axes seront à distinguer :

* Partage externe afin de faire bénéficier des enseignements d’accompagnement à d’autres collectivités bretonnes ;
* Usage interne pour alimenter les travaux d’Ambition Climat Bretagne sur le volet adaptation.

**2.3.1 Détail composante n°1 : Accompagnement individuel des lauréats**

Il s’agira de proposer un accompagnement individualisé, de 12 jours au total, pour chaque collectivité. **Les 12 jours seront à adapter selon le niveau d’avancement des collectivités. Il est attendu du prestataire une présence sur place quand cela est justifié.**

En prévision du renouvellement des mandats politiques en 2026, l’accompagnement du Coach Adaptation permettra une continuité des travaux engagés. Si nécessaire, en fonction de l’appropriation de la démarche ACC par la nouvelle équipe en place, une re ventilation des jours restants sera à envisager par le prestataire. Cette modalité sera à étudier au cas par cas.

En amont du démarrage des accompagnements individuels, **une réunion de lancement** **avec l’ensemble des lauréats** permettra d'adapter l’accompagnement et de ventiler le temps par étape selon le niveau de maturité et d’avancement de chacune des collectivités lauréates (cf. paragraphe sur l’accompagnement collectif, voir ci-après).

Un tableau permettra de suivre précisément l’état d’avancement de l’accompagnement individuel par collectivité. Ce tableau sera à coconstruire avec le comité de suivi.

Le prestataire **vient en appui** de la mise en place de la démarche TACCT. C’est bien la collectivité qui devra en interne porter et mettre en application la méthodologie en suivant les étapes de 1 à 6.

* + **Etape#1 – Prise en main de la démarche TACCT et culture commune autour de l’ACC**

Cette étape vise à bien acculturer l’ensemble de la collectivité, tout en l’accompagnant dans la constitution de son pilotage de sa stratégie ACC en interne. Un temps de prise en main collectif organisé par l’ADEME sera proposé aux collectivités lauréates.

Si besoin complémentaire, un appui à **la prise en main de la plateforme TACCT** pourra être proposé au(x) référent(s) de la collectivité lauréate par le prestataire. Il sera essentiel de s’adapter à la dynamique et aux comitologies existantes afin de s’assurer du succès de cette première étape et éviter les éventuels freins.

* + **Etape#2 – Accompagnement individuel à la démarche TACCT**

Il s’agira de proposer un accompagnement individualisé sur mesure pour chaque collectivité, à adapter selon le niveau d’avancement et de maturité.

C’est l’étape la plus longue qui courra sur toute la durée de l’accompagnement car elle a pour objectif de faciliter la pérennisation du processus d’internalisation de la démarche TACCT.

**Cette étape s’organisera en deux phases :**

* **La phase enjeux et hiérarchisation**

Le coach Adaptation commencera par une analyse de l’état d’avancement de la collectivité et l’orientera de manière pratique dans la mise en application de la méthodologie TACCT :

* + - * + Eclairage sur l’accès aux ressources, données ;
        + Conseils pour l’amélioration des documents (diagnostic, stratégie) ;
        + Conseils à la définition de ses enjeux et opportunités de son territoire ;
        + Conseils à la définition des modalités de travail et calendrier de travail de l’équipe projet ;
        + Conseils sur la mobilisation en interne.

Le travail avec le Coach devra permettre de mettre en avant les enjeux et opportunités de son territoire et de donner les premières orientations pour la construction de son diagnostic, stratégie ou plan d’actions… selon son état d’avancement.

* **La phase d’internalisation du processus ACC**

Le Coach Adaptation proposera un atelier de travail au sein de chaque collectivité avec tous les services concernés pour organiser le processus d’internalisation de la démarche TACCT. L’internalisation est nécessaire pour que la collectivité puisse s’engager dans un processus d’amélioration continue.

Il se déroulera dans un esprit de dynamique de groupe et devra élaborer une vision idéale de l’internalisation de l’ACC dans la collectivité et une vision plus pragmatique pour la collectivité (organisation interne, état d’esprit et changement de comportement, plan de communication, transversalité).

Selon l’état d’avancement de la collectivité dans sa démarche d’adaptation au changement climatique, le Coach Adaptation interviendra différemment :

* + - * + Si elle n’a pas abordé cet enjeu jusqu’à ce jour, alors le Coach Adaptation l’accompagnera dans la réalisation d’un diagnostic de vulnérabilité de son territoire *(attention le Coach Adaptation n’a pas vocation à réaliser le diagnostic mais faciliter la prise en main de la démarche TACCT durant cette étape et ainsi guider la collectivité lauréate vers l’identification des impacts du changement climatique).*
        + Si elle dispose déjà d’un diagnostic de vulnérabilité, alors le Coach Adaptation l’accompagnera dans la construction d’une stratégie d’adaptation et d’un programme d’actions.
        + Si elle dispose d’un programme d’actions mais souhaite mettre en œuvre une opération significative nécessitant des ressources spécifiques, alors le Coach Adaptation l’appuiera dans le cadrage de cette opération (aide à la préfiguration, analyse de données, aide à la concertation, etc.)
        + Si le programme d’action comprenant des indicateurs de suivi est déjà en œuvre, alors elle pourra être accompagnée sur une analyse et une mise à jour du dispositif d’évaluation de sa stratégie d’adaptation au changement climatique.
  + **Etape#3 – Priorisation des actions****à mettre en place rapidement**

Les recommandations et hiérarchisation issues de l’étape#2 permettront à la collectivité d’avoir une lecture plus claire des actions à mettre en œuvre en priorité.

L’objectif est que chaque lauréat dispose d’un programme d’actions opérationnelles, adapté à son contexte et déployable à court, moyen et long terme en cohérence avec la trajectoire de réchauffement de référence (TRACC).

Sur cette étape le prestaire pourra conseiller la collectivité sur le mode opératoire de priorisation en interne permettant d’acter le passage à l’action. Il pourra aussi éclairer sur l’existence d’accompagnements techniques et financiers pour chaque type d’action prioritaire.

Le prestataire sera appuyé de Breizh ALEC et des partenaires Ambition Climat Bretagne pour identifier les dispositifs d’aides financières adaptés aux besoins des collectivités.

* + **Etape#4 – Formalisation des demandes d'aide**

Cette étape sera réalisée par l’association Breizh ALEC. Elle permettra d’accompagner de manière efficace et rapide les collectivités dans leur engagement à solliciter les partenaires d’Ambition Climat Bretagne pour une demande d’aide sur leurs premières actions identifiées. Il n’est donc pas demandé d’action particulière de la part du prestataire pour cette étape.

* + **Etape #5 – Mise en œuvre des premières actions accompagnées**

En réponse à l’enjeu d’internalisation de la méthodologie TACCT au sein de la collectivité, le prestataire accompagnera si besoin la collectivité dans la saisie de son plan d’actions ou document stratégique sur la plateforme territoiresentransition.fr, mise à disposition par l’ADEME à toutes les collectivités et dédiée au suivi de ce type de plans pour les politiques publiques liées à la transition écologique.

Cette intégration du plan d’actions dans la plateforme vise à assurer un suivi effectif et pérenne des actions dans une optique d’amélioration continue, notamment en permettant :

* + - * + D’identifier les personnes impliquées (équipe projet) ;
        + D’afficher les indicateurs de suivi et de réussite (des exemples d’indicateurs sont attendus) ;
        + De préciser les moyens humains et financiers ;
        + De fixer le calendrier prévisionnel ;
        + De spécifier les modalités de mise en œuvre ;
        + De projeter des co-bénéfices ;
        + D’introduire les notions de facteurs de réussite, reproductibilité, d’approche systémique, changement de comportement, créations d’emplois, etc.
  + **Etape #6 – Evaluation des premières actions mises en œuvre**

Sur la base du tableau de bord de suivi, le prestataire apportera un premier regard sur les actions mises en œuvre. Selon l’état d’avancement de l’action, il pourra apporter conseils, recommandations, point de vigilance afin d’assurer l’efficacité de l’action, etc.

**Rappel : le rôle du prestataire est de venir en appui sur ces étapes et non de faire à la place des lauréats.**

Afin de garantir une bonne réactivité des collectivités, le prestataire devra être proactif tout au long de la prestation pour s’assurer que la collectivité travaille et avance dans la mise en application de la méthodologie.

Tout au long de sa mission, le prestataire assurera ainsi un accompagnement à distance (mail et téléphone) pour répondre aux éventuelles difficultés rencontrées par les collectivités, mais également pour coacher les collectivités dans leur démarche et s’assurer de la mobilisation interne.

Pour aider au suivi, le prestataire construira un **rapport individualisé par collectivité** qui sera mis à jour au fur et à mesure de l’avancement des travaux, et remis en fin de prestation à la collectivité comme notice de mise en œuvre et de suivi-évaluation de sa stratégie et son plan d’actions en matière d’adaptation au changement climatique.

Enfin, la mise en place d’un **tableau de suivi commun** (tableau de bord) à l’ensemble des lauréats permettra à l’ADEME et ses partenaires d’Ambition Climat Bretagne d’avoir un suivi régulier sur les prestations réalisées.

**Dans son mémoire technique d’offre le prestataire pourra ajuster la méthodologie proposée dans ce cahier des charges, tout en veillant à bien garder l’esprit qui anime cette démarche.**

**2.3.2 Détail composante n°2 - Accompagnement collectif**

Plusieurs temps de partage et de réseautage ponctueront la durée de l’accompagnement.

Les lauréats vont être accompagnés de manière collective par une animation coordonnée par l’ADEME et Breizh ALEC en lien avec le prestataire.

**Le prestataire est attendu sur de l’appui à l’animation pour les quatre temps suivants :**

* **1 réunion de lancement de l’accompagnement avec l’ensemble des lauréats.** L’objectif principal de cette rencontre sera de recueillir les premiers éléments nécessaires pour identifier le niveau de maturité de chaque collectivité et définir ainsi un premier scénario de parcours pour les accompagnements individuels. Il est prévu d’organiser cette rencontre sur une journée en présentiel.
* **2 Ateliers collectifs techniques.** L’objectif de ces ateliers est de travailler sur des points particuliers de construction d’une stratégie et les approches à privilégier selon les cas de figures. Les problématiques, et les thématiques pourront être définies via les accompagnements individuels et les rencontres thématiques organisés. Ces deux ateliers sont envisagés au début du printemps 2026 puis à l’automne 2026. Ils pourront se tenir en présentiel ou à défaut, à distance en format sur une demi-journée.
* **1 rencontre régionale de bilan envisagée début 2027.** Cette journée derestitution ouverte à l’ensemble des collectivités bretonnes : restitution de la capitalisation, mise en avant des réussites et des actions identifiées à mettre en œuvre pour assurer la pérennisation de ce processus au sein des collectivités, partage de retour d’expérience, témoignage... Cette journée prévoira des temps de partage et de réseautage.

D’une manière générale, les méthodes d’animation devront se faire sous forme d’atelier et non de présentation descendante du prestataire ou de la collectivité, chacun devant pouvoir retirer un bénéfice de ces ateliers. Ces méthodes sont déjà maîtrisées par Breizh ALEC mais le prestataire pourra, dans une logique de co-construction, être force de proposition sur les techniques d’animation, la pratique de méthodes intégrant des dimensions d’accompagnement aux changements de comportement et facilitant la compréhension de l’approche systémique.

Breizh ALEC sera responsable de la préparation, de l’animation et de la production d’une synthèse de ces rencontres collectives.

De façon générale, le prestataire retenu sera mobilisé lors d’un rendez-vous de préparation et en soutien à l’animation.

Logistique : L’ADEME et Breizh ALEC se chargeront de la partie réservation de salle, déjeuner, réservation Teams, etc. Les rencontres pourront se tenir à Rennes, dans les locaux des partenaires voire de l’une des collectivités lauréates (pouvant accueillir des ateliers et séances de travail collectives d’une journée).

**2.3.3 Détail composante n°3 - Capitalisation et valorisation**

Le processus d’internalisation est crucial pour qu’il y ait une pérennité de la mise en œuvre d’une démarche d’ACC au sein de la collectivité s’appuyant sur la méthodologie TACCT. La **capitalisation** sur ces éléments est donc essentielle et le prestataire devra avoir un esprit de synthèse pour bien appréhender cette partie.

Ces travaux donneront lieu à la production d’une **synthèse d’évaluation de l’accompagnement par le prestataire** qui devra mettre en lumière les points essentiels ainsi que les retours d’expériences des collectivités lauréates :

* *Retour des Collectivités lauréates :* 
  + - Questions organisationnelles et Ressources humaines ;
    - Appropriation et application de la démarche TACCT ;
    - Freins et leviers à la mise en œuvre des actions => manque de moyens financiers pour agir, pas toujours connaissance des dispositifs existants, etc.
    - Arguments qui motivent ou infléchissent les politiques d’ACC et celles spécifiques à ces programmes ambitieux.
* *Evaluation du dispositif dans son ensemble* :
  + - Propositions d’amélioration de l’appel à candidature et de ses accompagnements ;
    - Question sur la place de l’appel à candidature dans l’offre (transversale) **d’Ambition Climat Bretagne** => proposer différentes modalités d’organisation en interne à l’ADEME mais aussi avec ses partenaires régionaux ;
    - Valeur ajoutée de la dimension multipartenaires de l’appel à candidature, mise en lien, réseautage ;
    - Co-bénéfices.

La synthèse mettant en avant les réussites et les points d’amélioration devra :

* **Partager le niveau d’appropriation de l’approche ACC de chaque collectivité** (en les mentionnant), son niveau d’autonomie, les réussites, les difficultés perçues et sur la pérennité de poursuite de l’ACC dans leur stratégie ;
* Partager les éléments **d’évaluation** des **actions** lancées dans le cadre de ce programme régional ACC ;
* Partager les **recommandations** pour d’éventuelles prochaines vagues d’appel à candidature ou autres accompagnements des collectivités territoriales sur ACC ;
* Être illustrée de retours d’expérience et de **chiffres clefs**.

Cette synthèse ne devra pas dépasser les 10 pages.

# Organisation et pilotage de la prestation

## **3.1 Encadrement et suivi de la prestation**

***Le Comité de suivi***

Il a pour objectif de :

* Faire état du suivi des lauréats ;
* Faire état des autres missions : animation groupées, formations, capitalisation, etc. ;
* Préparer les différents temps d’échanges prévus dans la prestation (animations groupées, formations, etc.).

Il sera composé de l’ADEME, Breizh ALEC et du prestataire. Les partenaires Ambition Climat Bretagne seront également invités aux comités de suivi.

Il se réunira à minima 4 fois sur la durée du contrat, dont une réunion préalable à la réunion de lancement avec les collectivités sélectionnées, et une réunion de conclusion à l’issue de la démarche. Le prestataire précisera dans sa note méthodologique les modalités d’échanges avec ce comité de suivi (point d’étape, fréquence...).

**Pour chaque réunion de ces comités, il est attendu que le prestataire soit en charge de l’animation, des comptes-rendus et de la préparation des supports visuels.**

*Pour les formats en distanciel, les échanges par Teams seront à privilégier.*

***Déplacements***

Le prestataire retenu fera un effort de réduction des déplacements pour les temps de comités de suivi (favoriser la visio-conférence, et à défaut, les transports peu émetteurs de gaz à effet de serre).

***Suivi général de la prestation***

Afin de faciliter le suivi de la prestation et les échanges, l’ADEME pourra mettre à disposition un espace partagé sous TEAMS.

Le prestataire tiendra à jour **un tableau d’avancement des prestations** disponibles sur cet espace ainsi que tout autre document qui sera produit dans le cadre de cette prestation.

Pour assurer un bon suivi des prestations, il sera réalisé autant de réunions téléphoniques que nécessaires, les comptes rendus / relevés de décision de ces réunions seront déposés dans l’espace.

Dans le cadre de la réalisation des documents de communication, le prestataire devra respecter la charte graphique éditoriales de l’ADEME et d’Ambition Climat Bretagne (logo ADEME, support PPT…).

En cas de proposition sous la forme d’un **groupement**., il est attendu l’identification d’un mandataire qui sera l’unique contact ADEME dans le cadre de la contractualisation. Et sur la partie technique, il est attendu qu’un coordinateur soit le point d’entrée privilégié avec l’ADEME et Breizh ALEC.

## **3.2 Livrables à remettre**

Le rapport final sera composé :

* Du tableau de suivi de l’avancement des prestations ;
* Des rapports individualisés de chaque collectivité, *ces rapports seront aussi également remis aux collectivités* ;
* Du tableau de bord commun partagé à l’ensemble des lauréats, comprenant les fiches de suivi des actions ;
* Des éléments de présentation et des comptes-rendus de toutes les réunions et ateliers réalisés par le prestataire ;
* De la synthèse d’évaluation de l’accompagnement.

Il est strictement demandé :

* Le respect d’une des chartes graphiques éditoriales de l’ADEME et Ambition Climat Bretagne (selon pertinence : Ils l’ont fait, clés pour agir...) la charte graphique sera fournie sur simple demande.
* Fournir les photos d’illustration en format HD issues des collectivités avec formulaire d’autorisation des droits. Formulaire disponible sur demande.
* L’ensemble des pièces composant ces rapports sera livré sous un format numérique modifiable ou en PDF haute-définition non vectorisé. Les impressions seront fortement limitées dans le cadre de ce marché.

Par ailleurs, l’ensemble des prestations précédemment énumérées devra être réalisé selon les principes de l’éco communication. Une réflexion devra être proposée et suivie par le prestataire afin de limiter ses impacts sur l’environnement et limiter sa production de déchets, ses consommations d’énergie à toutes les étapes de réalisation des ateliers/rencontres.

Des informations sont disponibles sur les sites suivants : <https://communication-responsable.ademe.fr/> et <http://www.evenementresponsable.org/>

# Annexes

**LIENS**

* Site de l’appel à candidature ACC en Bretagne : <https://www.ambition-climat-bretagne.bzh/articles/h/les-aides-pour-l-adaptation-au-changement-climatique.html>
* Site de la démarche TACCT : <https://tacct.ademe.fr/>
* Site du Programme Territoire engagé : <https://app.territoiresentransitions.fr/>

**PUBLICATIONS ADEME**

* Comment s'adapter au changement climatique ? Bonnes pratiques et recommandations aux élus locaux >> <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5643-comment-s-adapter-au-changement-climatique-.html>

**APPELS À PROJETS/Dispositif ACC**

SITE AGIR **>>** [**https://agirpourlatransition.ademe.fr/**](https://agirpourlatransition.ademe.fr/)

* Sobriété et Résilience des Territoires : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230418/sobriete-resilience-territoires?cible=78>

**FORMATIONS**

Formation élus :

* S'engager dans une politique territoriale d'adaptation au changement climatique >>> [**https://formations.ademe.fr/formations\_transition-ecologique-:-approche-transversale\_-s-engager-dans-une-politique-territoriale-d-adaptation-au-changement-climatique--\_s5070.html**](https://formations.ademe.fr/formations_transition-ecologique-:-approche-transversale_-s-engager-dans-une-politique-territoriale-d-adaptation-au-changement-climatique--_s5070.html)